L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 18 DÉCEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UN VIGNERON voulant aller travailler à la campagne trouvera de l'emploi en s'adressant au No. 302 rue des Ursulines, entre Roman et Prieur, de 7 à 8 heures du matin.
18 déc—1sem

ON demande.—Un cuisinier ou une cuisinière pour le service d'une famille. S'adresser No 75 rue du Canal. 17 déc—3t

A VENDRE

A VENDRE.—Dans le 2ème district, une épicerie bien achalandée. Vente de petites quantités à la fois. S'adresser 133 rue Dauphine.
15 déc—6t

TROUVÉ.

TROUVÉE—Samedi soir, une vache rouge avec cornes noires. Le propriétaire peut la réclamer chez C. Lamaron, coin Washington et Prieur, en payant les frais. 17déc—2f

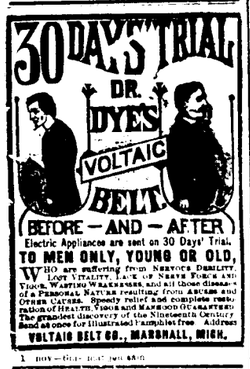

1 nov—6ma—1sem 4m

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—H. Groebel & Cie vs. leurs créanciers.—No 19 625—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une assemblée de créanciers de H. Groebel & Cie soit appelée devant Anatole Ker, notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de consulter et de voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervenalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS,
Juge.
Pour copie conforme
JAS. B. RANKIN, Député-Greffier.
15 déc—3 fcm 30 hours.

Guillaume Dupuy vs veuve August Barq

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 7,960.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jerome Meunier, liquidateur de l'association de veuve Barq & Dupuy, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
14déc—14 18 23 Greffier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bernhard Krabbes et Augusta Zander Rosenbohm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 002—Division E.—Attendu que Henry Rosenbohm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Krabbes et Augusta Zander Rosenbohm, décédés intestat, en cette paroisse, personne ne donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
18 déc—18 22 26 Greffier.

Succession de Frederick Eberhardt

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,066.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Frederick Eberhardt, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
18 déc—18 22 26 Greffier.

Succession de Thomas Schorr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 19 634—Division E.—Attendu que Catherine Schorr a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Schorr, décédé intestat, en cette paroisse, personne ne donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
17 déc—17 22 26 Greffier.

Succession de Mme Mary Chittenden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18 535.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Stanton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
9 déc—9 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. B. Merchant vs. ses créanciers.

No 16,084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—En vertu d'un ordre dans l'affaire ci dessus, les soussignés offriront en vente à l'encan, MARDI, 28 décembre 1886, à 11 heures A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, à savoir :—

Tout ce qui appartenant à la dite personne banqueroutière, consistant en billets, comptes à recevoir, contrats et transactions, sur une liste qui sera faite, le jour de la vente.

Conditions de la vente—Comptant à l'adjudication.

MACON, PAUL ET ROBINSON,
Huissiers—15 26 28 Encanteurs.

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.

A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste,

A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans

le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux
Soieses, Nottingham, Madras et Turcomans

RIDEAUX PORTIERRES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'Ecossais pour Rideaux. 6 oct—1an

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus examiné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. A l'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincerité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Ecoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, environ dernier, mon petit garçon, âge de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher. Juges de ma gratitude! A vous sincèrement,
MRS. EMMA GEDNEY."
159 West 126th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites ; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'employer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

ASSURANCES.

Dix-neuvième état de situation annuel

DE LA

Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885 :

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81
Primes sur les risques de mer	4,885 18
Primes sur les risques de rivières	5,356 64
Total des primes	$189,300 63
Ajoutes—Risques non échus de 1884	37,026 32
Total des primes	$226,326 95
Moins—Intérêt et profits et perte	$ 27,580 00
Moins les salaires et frais généraux	11,764 03 -15,813 97
Fonds de surplus de 1884	15,000 00
Total	$257,142 92
Pertes payées—	
Sur les incendies	$ 68,951 72
Sur les mers	1 420 56
Sur les rivières	5,883 75
	$ 76 056 03
Réassurances	35,211 89
Réductions et primes remboursées	48,364 21
Taxes d'Etat, municipales, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16
	168,767 29
Profits—	$ 88,375 63
Réserve pour—	
Primes non expirées	$ 41,769 60
Primes non payées	7,263 08
Dividende à pour non déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00
Dividende à pour non déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00
Fonds de surplus, 1885	17,000 00
Surplus	2,32 97
	$88,375 63

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00
Primes en voie de collection	37,163 24
Fonds d'amortissement et hypothèques	19,341 87
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,709 00
Actions de banques à autres, valeur du marché	16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11
Meubles de bureau	2,102 49
Comptant en caisse et en banques	22,851 21-278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
[Signé] CH. CERRIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.

EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous notre parfait seing, ce 4 mai, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
[Signé] CHAS. E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires en sus des 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les déclarés de police dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.

Succession de William E. Whitaker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 476—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. M. Whitaker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
9 déc—9 14 18 Greffier

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. B. Merchant vs. ses créanciers.

No 16,084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—En vertu d'un ordre dans l'affaire ci dessus, les soussignés offriront en vente à l'encan, MARDI, 28 décembre 1886, à 11 heures A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, à savoir :—

Tout ce qui appartenant à la dite personne banqueroutière, consistant en billets, comptes à recevoir, contrats et transactions, sur une liste qui sera faite, le jour de la vente.

Conditions de la vente—Comptant à l'adjudication.

MACON, PAUL ET ROBINSON,
Huissiers—15 26 28 Encanteurs.

Succession de Mme Veuve Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18 685.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Alexander F. Lewis, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Margaret Heyd,

Femme décédée de Daniel Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19 640—Division E. Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Heyd, femme décédée de John H. Manuel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
17 déc—17 22 26 Greffier.

Succession de Philip W. Gewey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18 292—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par dame Veuve Philip W. Gewey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
15 déc—15,19,24 Greffier.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de

l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE A.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE A.

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	100	20,000
500 Lots de	50	25,000
1000 Lots de	50	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 "	200	20,000
100 "	100	10,000
2,179 Lots d'une valeur à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, Draft de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées par l'Express à nos frais.

Adresser

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence du général Beauregard et Early aux tirages dont il est la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne achetant qu'elle garantit les lois aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, on faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Burgau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'îlot numéro deux cent cinquante-trois.

Le dit terrain mesure vingt-sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal cent quatre vingt quatre, et est la même propriété que la dite veuve Burgau a acquise de Henry Kershaw & Co., suivant acte passé devant Soniparu, et désigné comme terrain No Treize du carré d'îlot No. vingt-six, borné comme il est ci-dessus et plus amplement décrit dans ledit acte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Hinet et al vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,041—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, VENDREDI, 7 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dont l'îlot borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et Lavente St Bernard, carré No 47 de la ville de la Nouvelle-Orléans, chacun desdits trois quarts, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilie, voyez le 29 avril 1838, et déposé au bureau de A. Claparède, comme le plan No 65. Les terrains No trois, cinq et sept mesurent chacun trente deux pieds de façade sur St Jean Baptiste ou Robertson, sur quatre vingt seize pieds en profondeur et sur lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade sur St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds en profondeur et sur lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade sur St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds en profondeur et sur lignes de profondeur, borné comme suit : le terrain No quatre, par le terrain No trois, et le terrain No six, par le terrain No sept, ledit terrain No sept borné par la ligne Quatrième District de cette ville, et par le terrain No six ci-dessus décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7déc—7 14 21 28 janv 4 et 7

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Succession de Mme Marie Louise Bernard, veuve de Jean Baptiste Bernard, décédée.—No. 19,417.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une assemblée de créanciers de la dite succession soit appelée devant Anatole Ker, notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de consulter et de voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervenalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS,
Juge.
Pour copie conforme
JAS. B. RANKIN, Député Greffier.
15 déc—3 fcm 30 hours.

Succession de Mme Mary Gill vs. Thomas Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,476—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 11 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Marais, Frenière, Fulton (maintenant St-Thomas) et Soraparu, et désigné comme terrain No Treize du carré d'îlet No. vingt-six, borné comme il est ci-dessus et plus amplement décrit dans ledit acte de vente, en date du 29 avril 1858 et déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de John F. Coffee, notaire en cette ville, plus portant le No 24.

Le dit terrain mesure trente quatre pieds huit pouces de façade sur Bourgogne, sur cent neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No quatorze, et cent neuf pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la limite le divisant du terrain douze sur le dit plan, et trente deux pieds neuf pouces et trois lignes et un tiers de large, entre lignes parallèles, sans moins ni moins, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent ou quelques soient.

C'est la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Abraham Scholl par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 déc—16 23 30—janv 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Emilie Hoe vs. Veuve Carmelite Alcard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,434—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 11 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse, mesurant en mesure américaine, trente pieds de façade sur la rue Remparts sur cent vingt huit pieds onze pouces et demi de profondeur, lequel terrain est borné sur la côté de la propriété de Charles Lanier, d'après un acte passé devant Abel Dreyfus, notaire, le 27 décembre 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23 30—7 14 21 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de propriétés urbaines. Un morceau de terre avec les bâtisses, Nos 38 et 40 rue Bienville, connu sous le No 16 et 18 rue Carondelet. Un lot de 4 bâtisses rue Ursulines entre St Charles et Carondelet. Le tout rapportant de forts revenus annuellement.

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9540—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 décembre, 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'îlet numéro deux cent cinquante-trois.

Le dit terrain mesure trente quatre pieds huit pouces de façade sur la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal cent quatre vingt quatre, et est la même propriété que la dite veuve Burgau a acquise de Henry Kershaw & Co., suivant acte passé devant Soniparu, et désigné comme terrain No Treize du carré d'îlet No. vingt-six, borné comme il est ci-dessus et plus amplement décrit dans ledit acte de vente, en date du 29 avril 1858 et déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de John F. Coffee, notaire en cette ville, plus portant le No 24.

Le dit terrain mesure trente quatre pieds huit pouces de façade rue Rousseau, sur cent neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No quatorze, et cent neuf pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la limite le divisant du terrain douze sur le dit plan, et trente deux pieds neuf pouces et trois lignes et un tiers de large, entre lignes parallèles, sans moins ni moins, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent ou quelques soient.

C'est la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Abraham Scholl par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 déc—16 23 30—janv 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Dounne et Bourgogne.

Alexander Hill vs L. C. Boudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,037—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et droits y attenant, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, connue comme le coin nord des rues Dounne et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant vingt pieds de façade à la rue Dounne sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne—mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant G. R. Stringer notaire en cette ville, le 27 mars 1822, étant la vente d'un terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme C. Schmidt femme décédée de N. Migliore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,730—Division A. Attendu que Eugenie Renan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme C. Schmidt, femme décédée en cette ville, le 9 décembre instant ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
15 déc—15,19,24 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Succession de Mme Marie Louise Bernard, veuve de Jean Baptiste Bernard, décédée.—No. 19,417.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une assemblée de créanciers de H. Groebel & Cie soit appelée devant Anatole Ker, notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de consulter et de voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervenalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS,
Juge.
Pour copie conforme
JAS. B. RANKIN, député greffier.
11 nov—30 au 12janv

Succession de Mme C. Schmidt femme décédée de N. Migliore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,730—Division A. Attendu que Eugenie Renan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme C. Schmidt, femme décédée en cette ville, le 9 décembre instant ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
15 déc—15,19,24 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.

Succession de Charles Bauschbach, décédé.

A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 5 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement rendu en la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1886, dans l'affaire de la succession de Charles Bauschbach, décédé, Docket No 18,296, pour effectuer un partage, il sera vendu :

SIXIEME DISTRICT.

Double Cottage Nos. 1163 et 1165 rue des Magasins.

1° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Casa Calvo et Milan, désigné par le No 5, lequel mesure 30 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, tout en arrière, dénommés les Nos 1163 et 1165 rue des Magasins, et renfermant chacun 5 chambres, cuisine, hangar, etc., de chaque côté, et rapportant environ $20 par mois.

QUATRIEME DISTRICT.

Cottage double 86 et 88 rue Quatrième.

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Washington, Annunciation et Chippewa, îlet No. 201, lot désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis tout en arrière, connu comme les Nos. 86 et 88 rue Quatrième, ayant 7 chambres de chaque côté tous et chacun de cuisines, hangars, rapportant environ $24 par mois, cours et allée de côté pavées, le tout en bon état.

Grocerie de choix à une seule porte, Coin des rues Quatrième et Annunciation, et cottage double dans le fond.

3° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Trouleuse, Annunciation et Chippewa, désigné par le No 2 lequel mesure 42 pieds 7 pouces à la face de la rue Quatrième sur une profondeur et face à la rue Annunciation de 100 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec bâtisses en bois attenantes comprenant le No 5343 Annunciation et 101 rue Quatrième, occupée en épicerie et ay